

L'ÉCHO DU COTEAU



Municipalité de
Sainte-Mélanie

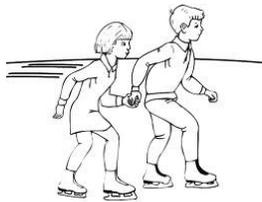
www.sainte-melanie.ca

Volume 10, numéro 2 Février 2014

Bulletin d'information publié par la Municipalité de Sainte-Mélanie



Mélaneige 15 février



(page 19)

GRANDE VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE

Parc des Sables
17 mai 2014

Licence de chiens 2014



(page 5)



EMPLOI EN FRANCE BOURSE 1 000 \$ (coût du billet d'avion)

(page 12)



Billets de ski Val Saint-Côme



Activités semaine de relâche du 3 au 7 mars



(page 18)

Bulletin d'information publié par la Municipalité de Sainte-Mélanie

Le bulletin d'information municipal est publié par la Municipalité de Sainte-Mélanie et est distribué gratuitement en format papier aux Mélaniennes et Mélaniens qui en font la demande. Une version digitale est disponible en permanence sur le site de la Municipalité www.sainte-melanie.ca. Un avis électronique est acheminé aux personnes qui le désirent les avisant qu'une nouvelle version est disponible.

Dans les deux cas, vous pouvez vous inscrire en tout temps auprès de la Municipalité en composant le 450 889-5871 poste 221 ou par courriel à info@sainte-melanie.ca.

Dans ce numéro:

Mot du maire	3
Services municipaux	5
Licences de chiens / chats	5
Comptes de taxes municipales	6
Collectes des matières résidentielles	7
Aide-mémoire collecte sélective	8
Info-règlements	9
Service de la prévention des incendies	11
Ministère des Transports - Routes hivernales	11
Emploi en France	12
Comité de Jumelage	13
Bibliothèque municipale	14
Viellir en demeurant dans sa communauté rurale	15
Club de l'Amitié FADOQ de Sainte-Mélanie	16
AQDR	16
Cercle de Fermières	16
Entraide communautaire	17
Autobiographie Louis Grypinich	17
Semaine de relâche - Activités et billets de ski	18
Voyages	18
Mélaneige	19
Aide-mémoire	20

Prochaine parution du journal municipal

La prochaine parution du journal municipal est prévue pour la mi-avril.

Les organismes à but non lucratif disposent d'un espace d'une demi-page chacun et doivent nous acheminer leur communiqué deux semaines avant la date de parution par courriel à l'adresse électronique info@sainte-melanie.ca ou le déposer à la réception de l'Hôtel de Ville.

Nous vous demandons de respecter les délais prescrits afin de ne pas retarder la parution du journal municipal.



Fermeture du bureau municipal

Nous vous prions de prendre note que le bureau municipal ainsi que les services municipaux seront fermés les:

vendredi 18 avril (Vendredi Saint) et lundi 21 avril (Pâques).

Pour toute urgence relative aux travaux publics, vous pouvez contacter le service de garde au 450 803-0825.

Prochaines séances du conseil

Les prochaines séances du conseil auront lieu les lundis

3 mars et 7 avril

Les séances du conseil débutent à 20 heures et ont lieu à la salle communautaire située au 10, rue Louis-Charles-Panet.



MOT DU MAIRE

En ce début d'année, le conseil est très satisfait des efforts qui ont mené à bien la réalisation et l'avancement de plusieurs dossiers au cours de l'année 2013 et aussi très enthousiaste quant aux défis qui nous attendent en 2014.

Le rapport de déneigement a été déposé aux membres du conseil. Nous avons vécu deux périodes de pluie verglaçante. Nous nous en sommes bien sortis. Notre provision de sable et de sel a été fortement employée mais croyez moi elle se remplace et nous sommes prêts si cela se reproduit. Soyez assurés que les employés municipaux font la surveillance des chemins, répondent aux plaintes et appliquent le plus rapidement possible les correctifs afin de les rendre sécuritaires.

Le rapport des permis de construction, de rénovation, d'agrandissement et de bâtiments accessoires pour l'année 2013 a également été déposé au conseil. Voici les statistiques 2013 pour les permis de construction suivants :

22 permis de construction ont été émis en 2013 pour une valeur approximative de 4 281 880 \$
82 permis de rénovation ont été émis en 2013 pour une valeur approximative de 920 266 \$
10 permis d'agrandissement ont été émis en 2013 pour une valeur approximative de 260 000 \$
34 permis de bâtiments accessoires ont été émis en 2013 pour une valeur approximative de 308 700 \$

LOISIRS

Suite à la présentation de la programmation hivernale du service des Loisirs, plusieurs participants se sont inscrits aux différentes activités offertes. Votre participation est importante puisqu'elle contribue à l'amélioration de l'offre en loisirs. Lors de la préparation du budget 2014 en novembre 2013, le conseil municipal a reconduit la politique d'aide financière afin de soutenir les parents qui inscrivent leur (s) enfant (s) à des activités de loisirs et de culture. Nous souhaitons que cela puisse continuer à venir en aide à plusieurs familles.

Encore cette année, tous les citoyens sont invités à venir fêter l'hiver au parc des Sables le 15 février prochain pour une 4^e Mélaneige. Lors de cet événement, plusieurs activités pour tous seront offertes. Surveillez le site Internet de la Municipalité pour obtenir tous les détails www.sainte-melanie.ca.

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

Le Comité de Jumelage recevra le 17 février prochain une délégation française de Saint-Saud-Lacoussière. Quelle vitrine pour Sainte-Mélanie que cette porte ouverte avec la vieille France. À noter que cet été, un étudiant ou étudiante de Sainte-Mélanie pourra y travailler durant la période estivale et nous ferons de même à Sainte-Mélanie avec un des leurs.

Une autre belle initiative du comité « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » est cet autre jumelage qui a eu lieu entre 20 aînés et 20 élèves de 5^e année de l'école Ste Hélène. Cette activité, débutée en décembre, s'est poursuivie le 22 janvier dernier et s'est complétée par un souper appelé « Récit de vie » qui s'est tenu à la salle communautaire le 13 février dernier. Félicitations à l'école Ste Hélène, aux élèves et aux 20 aînés participants et à notre organisatrice communautaire.

ÉGLISE ET PRESBYTÈRE

La Municipalité et la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Mélanie poursuivent actuellement les discussions pour une éventuelle acquisition de l'église. Avant de finaliser l'acquisition le conseil municipal procédera à une consultation publique des citoyens.

PROJET DE RÉSIDENCE COMMUNAUTAIRE

Le choix de l'emplacement de la future résidence d'Ailleboust s'est arrêté au 1080 de la route Principale. La demande de financement a été envoyée à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour une contribution substantielle. La contribution de la SHQ a été acceptée, la contribution municipale consistera en un crédit de taxe foncière générale en excluant toute autre taxe spéciale ou tarification de services pour la durée de l'hypothèque. Vous verrez bientôt un panneau vous indiquant le lieu de l'emplacement et un aperçu de la résidence.



MOT DU MAIRE

Nous remercions les membres du comité qui, avec acharnement, ont presque conduit ce projet à terme. Félicitations aux membres du conseil d'administration de la coopérative récemment élus en permanence, soit, M. Pierre Brisebois, président, M. Claude St-Pierre, vice-président, Mme Cécile Pelletier, secrétaire et Mme Estelle Perreault, trésorière. La tâche première du CA est de travailler à amasser la contribution manquante du milieu afin de concrétiser cet important projet pour la communauté mélanienne.

Il y a de grands pas de franchis mais il reste encore beaucoup à faire, soit une contribution locale assez substantielle à aller chercher. Nous demandons votre coopération, citoyens et citoyennes de Sainte-Mélanie ainsi qu'à toutes les entreprises locales en participant entre autres, au souper dansant et au concert à l'église. Votre présence est essentielle. Un jour, ce sera peut être vous qui serez heureuses et heureux d'y habiter et de pouvoir demeurer près des vôtres. La construction de cette résidence, dès l'été 2014, est un rêve réalisable.

PROJET DE REVITALISATION DE LA RUE PRINCIPALE ET D'APAISEMENT DU TRAFIC

La circulation est trop rapide dans le village. Il y a un plan d'apaisement du trafic. Nous allons l'évaluer et tout mettre en œuvre pour le concrétiser toujours en tenant compte de votre capacité de payer. Ce dossier sera mis sur la table le plus tôt possible. Il faut s'attaquer au périmètre urbain, étudier le rapport d'infrastructures et prendre des décisions et ce, rapidement. La vitalisation de notre centre urbain est une priorité.

COMPTE DE TAXES

Les comptes de taxes pour l'année 2014 seront postés d'ici la fin du mois de février. Comme par les années passées, le paiement pourra se faire en trois versements auprès de votre institution financière, au guichet automatique, au bureau municipal, par la poste ou via Internet.

DÉGEL DE LA RIVIÈRE

Le conseil municipal a mandaté la firme Hydro-Météo afin qu'elle réalise des travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption en aval et en amont du pont Baril ce printemps. Un autre mandat a été donné à la même firme pour des services professionnels de surveillance et de prévision des crues entre novembre 2013 et avril 2014.

PATINOIRE SUR LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION

Profitez pleinement du temps qui reste pour pratiquer vos sports d'hiver préférés afin de garder la forme. En plus des dépenses que la Municipalité engage pour l'entretien des pistes de ski de randonnée, l'entretien et la surveillance de la patinoire, il est important de noter qu'une contribution annuelle est versée à la CARA (Corporation de l'Aménagement de la rivière L'Assomption) pour la patinoire et le Festiglace sur la rivière L'Assomption. Vous avez payé pour la patinoire et le Festiglace. Profitez-en !

BÉNÉVOLES

En terminant, veuillez prendre note que la Municipalité soulignera encore une fois cette année l'apport des bénévoles dans notre communauté. On ne dira jamais assez l'importance de la contribution que les bénévoles apportent au niveau de notre municipalité. Sans vous, et je m'adresse aux nombreux bénévoles, Sainte-Mélanie ne serait pas le même village. Je vous dis un gros merci et comme les années précédentes, la formule brunch a été retenue et l'événement se tiendra le dimanche 13 avril prochain. Réservez cette date à votre agenda, vous recevrez bientôt l'invitation.

 , maire



CONTRÔLE ANIMALIER

LICENCE DE CHIENS POUR L'ANNÉE 2014

Valide de janvier à décembre

Il est obligatoire de vous procurer une licence pour chacun de vos chiens à l'Hôtel de Ville situé au 10, rue Louis-Charles-Panet sur nos heures d'ouverture (9 h à 12 h et 13 h et 17 h) ou auprès de l'Inspecteur canin situé au 678, rue Visitation à Saint-Charles-Borromée.

Le prix est de 30 \$ par licence pour un maximum de trois chiens. Si vous possédez quatre chiens et plus, une licence pour chenil doit être prise au coût est de 250 \$. Veuillez toutefois vérifier si le zonage où est situé votre immeuble permet l'usage d'un chenil et si vos installations répondent aux normes et règlements municipaux.

La couleur de la licence diffère d'année en année et n'est valide que pour l'année en cours, soit pour une période débutant le 1^{er} avril et se terminant le 31 décembre. Vous avez le choix de vous procurer une licence en plastique ou en métal, le prix demeure le même.

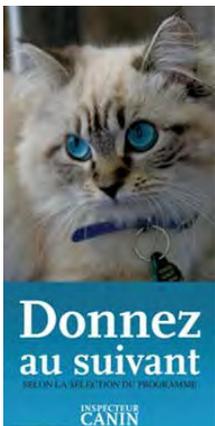
N'oubliez pas que le règlement du contrôle animalier stipule que vous devez garder votre ou vos chiens en laisse lors de promenade ou à l'intérieur d'un endroit clos sur votre terrain. Vous devez également vous assurer, lors de promenade, de ramasser les excréments de votre animal. Le respect des autres est de rigueur et la présence de votre animal ne devrait pas importuner vos voisins, randonneurs, passants ... Des avis d'infractions sont émis aux propriétaires qui ne respectent pas les normes.

Pensez-y avant de choisir un animal de compagnie, il est important de comprendre que ce dernier requiert des soins, de l'attention, de la nourriture ... Êtes-vous prêt à prendre en charge un animal? Si oui, pensez aux animaux errants qui n'attendent qu'à être adoptés et faites en sorte que le vôtre ne devienne pas errant.



Nous vous invitons à consulter le mensuel de chaque mois préparé par l'inspecteur canin <http://www.inspecteurcanin.net/>

MOT DU MAIRE - LES CHATS



Les chats sont des êtres vivants qui ont le droit de recevoir des soins de qualité. Les chats ne sont pas des biens meubles que nous puissions disposer comme de vieilles chaussettes et les abandonner sur le bord de la route, quelque part dans la montagne ou même, les abandonner au camping lorsque la saison est terminée. Un chat est un membre de la famille et si nous décidons de l'adopter, ce n'est pas pour s'en séparer quand ça ne nous tente plus.

Premièrement, il faut faire stériliser son chat, car la nature étant ce qu'elle est, la naissance d'environ cinq chatons n'est pas négligeable et nous ne voulons pas que ceux-ci soient amenés à mendier affection et nourriture.

Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des propriétaires de chat sont de bons propriétaires et le chat fait partie de la famille, mais qu'en est-il des autres? Des citoyennes et citoyens sont confrontés régulièrement à cette triste réalité. Le conseil a été saisi de cette problématique et nous en discutons avec l'Inspecteur canin. Nous analysons les incidences financières et comparons avec les autres municipalités la gestion du contrôle animalier. Croyez-moi, les membres du conseil ont pris la situation en main. J'ai demandé que des suggestions me soient apportées. Laissez-moi un mot à l'Hôtel de Ville ou par courriel à mon adresse électronique marcel.loyer@sainte-melanie.ca. Ça nous aidera certainement à établir un règlement équitable.

Aidez-nous à vous aider. Occupez-vous de l'animal que vous avez adopté. Comme je le disais, n'en disposez point comme une vieille chaussette. Nous visons un règlement pour les propriétaires et pour ces petites bêtes abandonnées dans la nature. Mais n'oubliez pas que cette petite bête, que vous avez choisie, a des sentiments et mérite que vous vous en occupiez convenablement.



COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

- Le compte de taxes municipales est acheminé une fois par année, vers la fin février, uniquement au propriétaire d'immeuble. Il est de votre responsabilité d'en faire parvenir une copie à votre créancier hypothécaire afin qu'il puisse effectuer les versements aux dates d'échéance soit, le 27 mars, le 27 juin et 29 septembre.
- Le compte de taxes municipales est acheminé pour chacun des immeubles dont vous êtes propriétaire. Lors de versement effectué par le biais d'Internet (Accès D), veuillez vous assurer d'avoir inscrit chacun des matricules attribués à vos immeubles. Le matricule est indiqué sous la section intitulée « AVIS D'ÉVALUATION pour l'année - Unité d'évaluation ». Veuillez ne prendre que les 10 premiers CHIFFRES sans espace, ni tiret.
- Vous pouvez nous acheminer une série de chèques postdatés dont les dates d'encaissement correspondent aux dates d'échéance inscrites sur les coupons détachables situés au bas du compte de taxes.
- Si vous vendez ou cédez votre propriété en cours d'année, veuillez vous assurer de transmettre au nouveau propriétaire une copie de votre compte de taxes afin que celui-ci puisse effectuer tous les paiements requis après la date de vente de votre propriété. Nous vous suggérons de le remettre au nouveau propriétaire lors de la signature devant le notaire.
- Si vous effectuez une nouvelle construction, des rénovations, une démolition ou autres à votre immeuble, un compte d'ajustement vous sera acheminé afin de régulariser le compte annuel selon la nouvelle évaluation.
- Veuillez nous aviser de tout changement d'adresse survenu après l'envoi du compte de taxes municipales.

Éco-parc NORD BEN RÉCUPÉRATION

Un service de parc de récupération est disponible pour l'ensemble de la population de la MRC de Joliette. Ce service est en opération du **1^{er} avril au 31 octobre du lundi au samedi de 9 heures à 16 h 30** et du **1^{er} novembre au 31 mars les vendredis et samedis seulement de 9 heures à 16 h 30**. Ce service est gratuit en fournissant une preuve de résidence.

L'objectif du parc de récupération est de recueillir différentes matières dans le but de faire le réemploi, le recyclage ou la valorisation énergétique des matières recueillies par les citoyens et citoyennes. Le Parc de récupération est accessible aux automobilistes avec ou sans remorque et aux petits camions (pick up). Des frais seront exigés par le Parc de récupération aux utilisateurs qui ne trient pas leur matière. Il est interdit d'apporter des déchets domestiques (sac vert) à moins d'en assumer les coûts. Il n'y aura pas de service au Parc de récupération les jours fériés. Les matières admissibles résultant d'activités commerciales et industrielles sont acceptées moyennant des frais.

**Parc de récupération (écocentre)
Récupération Nord-Ben**
1481, rue Raoul-Charrette
Joliette (Québec)
Téléphone: (450) 759-9007
(localisé dans le parc industriel)



Vous pouvez vous référer au site de la MRC de Joliette pour obtenir de plus amples informations ou obtenir l'aide mémoire des articles acceptés et refusés au parc de récupération Nord Ben.

http://www.mrcjoliette.qc.ca/upload/File/aide-memoire-%20eco-parc_2.pdf



COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des **ordures ménagères et matières récupérables** s'effectuent à tous les lundis. Veuillez vous référer à la page suivante pour connaître les matières acceptées dans le bac de récupération (voir aide-mémoire pour la collecte sélective).



La collecte des **résidus verts** (feuilles, gazon, plantes de jardin et fleurs) disponible pour les unités d'occupation situées dans le secteur urbain et le noyau villageois débutera le vendredi 18 avril pour se terminer le vendredi 29 novembre.



Au profit de Mira, une boîte à recyclage pour **cartouches d'imprimantes** laser et à jet d'encre, et les **téléphones cellulaires** est disponible dans le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville.



Des collecteurs de **piles** sont disponibles tout au long de l'année à l'École Ste-Hélène, le IGA Boucher & Fils, l'Hôtel de Ville, la bibliothèque et la pharmacie Elizabeth Landry.



La collecte annuelle des **résidus domestiques dangereux (RDD)** est prévue pour le samedi 24 mai de 9 h à 16 h et se tiendra au garage municipal situé au 120, rue des Saules. Lors de cette journée écologique, du compost ainsi que des fleurs sont remis gratuitement aux citoyens de Sainte-Mélanie. Surveillez la publication du journal municipal prévue pour la mi-avril.

Nouveau

Point de dépôt pour les objets électroniques

L'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec) a reconnu « **Le Petit coin de l'Informatique** » comme point de dépôt officiel. Vous pouvez désormais apporter vos vieux appareils électroniques dans le bac vert prévu à cet effet dont l'emplacement est situé au 1160, route Principale.



Voici un aperçu des objets électroniques acceptés:

- Ordinateurs de bureau
- Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo
- Dispositifs d'affichage (téléviseurs, moniteurs d'ordinateurs ...)
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau
- Équipement TI posé au sol
- Systèmes audio/vidéo portables
- Ensembles de cinéma maison



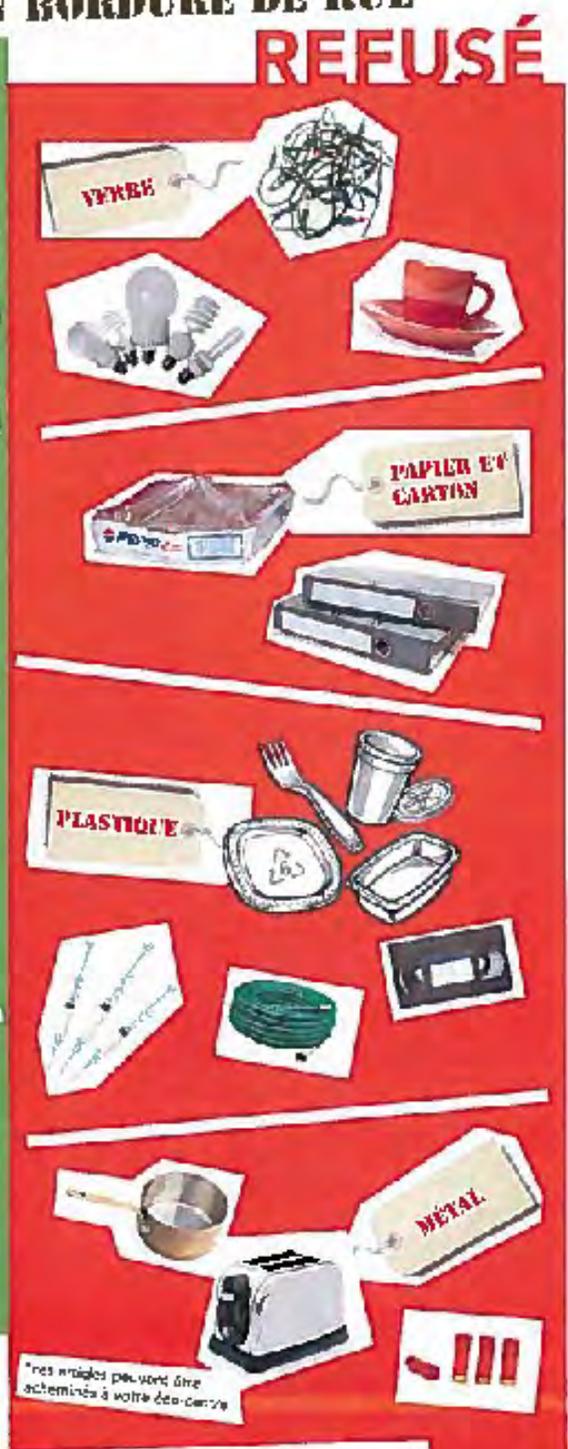
Pour obtenir une liste plus détaillée des objets électroniques acceptés, vous pouvez consulter le site <http://recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-faire/quoi-recycler/> ou contacter Sylvain Lizotte au 450 889-5137 entre 9 h et 18 h tous les jours.



AIDE-MÉMOIRE POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE EN BORDURE DE RUE



ACCEPTÉ

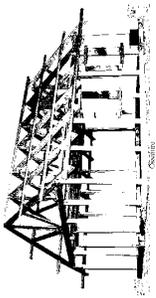


* ces objets peuvent être achetés à votre éco-centre



61, rue Montcalm, Boucherville (Québec) Canada J0K 1A0
 T : 450 836.8111 • 1 800 436.0225 • F : 450 836.1145
www.groupe-abl.com





DEMANDE DE PERMIS

Avant de réaliser quelques travaux que ce soit, vous devez vous informer auprès de la Municipalité afin de vérifier si vos travaux nécessitent un permis.



PERMIS PAS PERMIS ?

Vous voulez rénover votre résidence autant intérieure qu'extérieure ou même faire une vente de garage ?

Oui, ça vous prend un permis !

Comment devez-vous procéder ?

Vous devez d'abord compléter un formulaire de demande de permis que vous déposez à notre bureau à l'attention de l'inspectrice en bâtiment. Cette dernière vous contactera lorsque votre permis sera émis.

Les formulaires sont disponibles à la réception de l'Hôtel de Ville ou sur notre site Internet www.sainte-melanie.ca volet « Info-règlements ».

PLANIFICATION DE VOS TRAVAUX

Le printemps arrive à grand pas et vous pensez à entreprendre des rénovations mais vous ne savez pas, par où commencer ? Voici un petit guide vous aidant à planifier vos travaux et éviter certaines surprises:

- dressez l'inventaire des choses à réaliser par ordre de priorité. Vous devez déterminer vos besoins;
- estimez les coûts afin d'établir un budget;
- vous pouvez consulter un inspecteur ou un architecte pour vous assurer du côté technique et réalisable des travaux;
- vérifiez auprès de la Municipalité si vos projets de travaux nécessitent un permis et connaissez les règlements attachés à votre résidence;
- prenez contact avec des entreprises afin de demander des soumissions;
- déposez votre demande de permis et prévoyez un délai pour la vérification et l'émission du permis;
- vous pouvez débiter vos travaux lorsque le permis est émis.

Assurez-vous que votre entrepreneur détient une licence valide et émise par la Régie du bâtiment.



Subvention pour des travaux

La MRC de Joliette offre un programme de rénovation pour les ménages à faible revenu. Vous pouvez bénéficier de ce programme si:

- vous êtes propriétaire-occupant d'une maison ou d'un logement situé sur le territoire de Sainte-Mélanie;
- le revenu annuel de votre ménage ne dépasse pas le revenu admissible, lequel varie selon la taille du ménage.

D'autres conditions s'appliquent, veuillez donc vérifier auprès de la MRC. La subvention ne couvre pas en totalité le coût de vos travaux mais est accordée suivant un calcul.

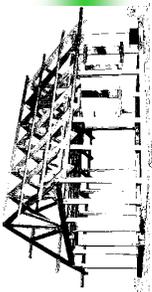
Comment puis-je demander une aide financière?

Vous devez, en premier lieu, communiquer avec la MRC de Joliette qui vous aidera à déterminer votre admissibilité au programme et vous indiquera les documents que vous devez fournir à votre dossier. Par la suite, un inspecteur accrédité ira visiter votre bâtiment pour dresser la liste des travaux admissibles.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez communiquer directement avec la MRC de Joliette au 450-759-2237.

Des dépliants d'informations (écurie privée, bâtiment accessoire, étapes de construction, programme Rénovillage,) sont disponibles à l'Hôtel de Ville et sur le site www.sainte-melanie.ca

Pour toutes questions, vous pouvez joindre Madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment au 450 889-5871 poste 224 ou par courriel : j.chabannel@sainte-melanie.ca



Info règlements



MONOXYDE DE CARBONE

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ? C'est un gaz toxique qui peut être mortel. Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone ne se voit pas et ne se sent pas. Il n'a pas de goût et n'est pas irritant, ce qui le rend non détectable. Seul un **avertisseur de monoxyde** de carbone peut détecter et vous signaler la présence de concentrations dangereuses de ce gaz toxique.

D'où provient le monoxyde de carbone ? Les sources de monoxyde de carbone sont :

- un véhicule à moteur à combustion (essence, diesel, propane, gaz naturel) : automobile, camion, motocyclette, véhicule tout-terrain, etc.;
- un appareil de chauffage à combustible (mazout, gaz naturel, propane, pétrole, kérosène, bois) : fournaise, chaudière, poêle, foyer, etc.;
- un appareil électroménager fonctionnant au gaz ou au propane : barbecue, chauffe-eau, etc.;
- un appareil utilitaire à moteur à combustion : tondeuse, souffleuse, génératrice, etc.

Où peut-on se procurer un avertisseur de monoxyde de carbone ?

Dans la plupart des quincailleries et des grandes surfaces. Le prix varie généralement entre 25 \$ et 70 \$.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez visiter le site Internet <http://www.msss.gouv.qc.ca>



VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE 17 MAI 2014

Suite au succès de la vente de garage de l'année dernière, la Municipalité organise une grande vente de garage communautaire au parc des Sables à Sainte-Mélanie. Ouvert à tous (réservation requise pour les exposants).

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Martin Alarie au 450 889-5871 poste 234 ou Julie Chabannel au 450 889-5871 poste 224.

PARC DE RÉCUPÉRATION NORD-BEN

Vous avez du bois, des branches, du métal, du fer, des débris de démolition ... le parc de récupération Nord-Ben est ouvert du **1^{er} novembre au 31 mars les vendredis et samedis de 9 heures à 16 heures 30**. Ce service est offert gratuitement en fournissant une preuve de résidence.



Coordonnées du parc de récupération (éco-parc)

1481, rue Raoul Charette
Joliette

Localisé dans le parc industriel
(se prend par la route 158 et la rue Saint-Pierre Sud)
Téléphone: 450 759-9007

ABRI TEMPO

Depuis le 15 octobre, les abris temporaires sont autorisés sur l'ensemble de la municipalité et ce, jusqu'au 15 avril.



BACS ROULANTS



Pour faciliter la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables, nous vous demandons de déposer vos bacs en bordure de

rue douze (12) heures avant les collectes. Lorsque les bacs ont été vidés, veuillez les retirer du bord de chemin dans les douze (12) heures qui suivent les collectes.



STATIONNEMENT SUR LES RUES ET CHEMINS

Le règlement numéro 392-99 interdit le stationnement sur tous les chemins publics entre minuit et 7 heures du 15 novembre au 15 avril.



SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Lorsque survient une situation d'urgence, il est indéniable que nous devons réagir rapidement pour assurer notre sécurité.

Un service visant à améliorer la sécurité des personnes vulnérables en cas de sinistre est disponible dans la MRC de Joliette. Ce service est offert par l'« Association des personnes handicapées physiques et sensorielles, secteur Joliette ».

Pour une personne quadriplégique, une personne ayant une déficience auditive, une déficience intellectuelle, un problème de santé mentale ou des limitations liées au vieillissement, sa survie peut être compromise si personne ne vient l'aider et la protéger advenant une évacuation, un incendie ou toute autre situation nécessitant la mise en œuvre de mesures d'urgence.

Sur une base volontaire, ces personnes doivent fournir à l'« Association des personnes handicapées physiques et sensorielles, secteur Joliette », leurs coordonnées ainsi que des informations concernant leurs conditions particulières et leurs besoins spécifiques. Des responsables de cette association colligent les données requises afin de constituer un registre d'informations.

Par la suite, ces informations sont transmises au Service d'incendie, advenant qu'une évacuation d'urgence devenait nécessaire. Lorsque la centrale de répartition reçoit un appel d'urgence associé à l'adresse d'une personne inscrite au re-

gistre, les intervenants d'urgence peuvent adapter leurs stratégies en cas d'incendie, d'inondation, d'évacuation, etc. Ce registre est mis à jour annuellement par L'APHSSJ et transmis au Service d'incendie afin d'alimenter leur base de données.

Si une personne de votre entourage est vulnérable en cas de sinistre ou si vous avez des conditions particulières qui rendent votre évacuation difficile en cas de sinistre, le Service de la prévention des incendies vous recommande de contacter l'Association des personnes handicapées physiques et sensorielles, secteur Joliette, afin de vous informer du programme et de la procédure d'inscription.

Pour des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'APHSSJ ou avec votre Service de la prévention des incendies.

APHSSJ

Téléphone : 450 759-3322 ou 1 888 756-3322

www.aphpssi@cepap.ca / www.aphpssi.com

Service de la prévention des incendies

Téléphone : 450 759-4415

Télécopieur : 450 759-3393

La prévention, c'est l'affaire de tous.

Jean Marc Arpin, capitaine



L'HIVER SUR LES ROUTES DE TRANSPORTS QUÉBEC



L'hiver n'a pas mis de temps à s'installer sur nos routes cette année, ainsi en va-t-il de notre conduite hivernale! En effet, l'hiver apporte son lot de défis annuellement et le ministère des Transports est toujours en veille pour répondre aux conditions climatiques ardues de notre belle province.

Plusieurs statistiques viennent alimenter et guider les actions du ministère des Transports en matière de déneigement et de déglçage. Il nous suffit de rappeler que ce sont quelque 160 camions de déneigement qui se mettent en œuvre sur le territoire de la Direction des Laurentides-Lanaudière lors d'une précipitation. Lorsque les conditions le requièrent, du sel est appliqué jusqu'à une température approximative de -15°C. En dessous de cette température, des abrasifs tels que du sable ou du gravier sont utilisés. En plus de la température, le type de route et le débit de circulation sont également des facteurs qui peuvent influencer le choix du bon matériau d'épandage. Quant à elle, la pluie en hiver amène une complexité inégalée. C'est pourquoi le Ministère ajuste ses mélanges d'abrasifs et de fondants.

Saviez-vous que...

...la vitesse maximale d'opération des camions de déneigement est de 40 km/h? En maintenant cette vitesse, les opérateurs de camion d'entretien peuvent effectuer un travail optimal.

...les camions de déneigement travaillent pour votre sécurité? Ils offrent un service essentiel rendu à l'ensemble de la population. Ce sont eux qui permettent notamment aux transports d'urgence de circuler.

...le Ministère est soucieux de l'environnement, c'est pourquoi les sels de voirie sont toujours épandus judicieusement. Ainsi, une vitesse d'épandage supérieure à 40 km/h, entrainerait la dispersion du sel en dehors de la chaussée.

...l'effet des fondants n'est pas instantané. Le sel met de 20 à 30 minutes à agir.

Quelques consignes afin de contribuer à votre façon!

- Lors des opérations de déneigement ou de déglçage, ralentissez et libérez un espace de travail pour les opérateurs de chasse-neige. Les doubler est extrêmement dangereux, car vous ne pouvez pas connaître l'état de la chaussée devant eux, ni l'intensité de la poussière causée par leurs manœuvres. Alors, patience et courtoisie sont de mise en leur présence.
- Soyez visibles! Les angles morts des camions sont très grands, assurez-vous d'être vu.
- En hiver, assurez-vous de ne pas placer votre poubelle trop près de la voie publique afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement.

En terminant, les usagers de la route doivent pouvoir compter sur un réseau routier efficace et sécuritaire, c'est pourquoi le Ministère met tout en œuvre pour répondre aux exigences de la conduite hivernale. Cet hiver pour planifier vos déplacements, consultez le **québec 511.info**.

Rappelez-vous, avant de prendre la route, que prudence et vigilance sont toujours de mise. Soyez donc « Prudent en tout temps »!





EMPLOI EN FRANCE

**Bourse 1 000 \$
(coût du billet d'avion)**

La Municipalité de Sainte-Mélanie participe une année de plus au programme « Échanges Intermunicipalités 2014 » de l'Association Québec-France. Dans le cadre de ce programme, un emploi est offert à une mélanienne ou à un mélanien. Cet emploi est disponible dans la région du Périgord dont la municipalité est jumelée aux deux communes suivantes: Saint-Pardoux-la-Rivière et Saint-Saud-Lacoussière.

Description du poste: Étudiante: Agente de secrétariat / Étudiant: Agent d'entretien voirie

Hébergement: Gratuit chez une famille demeurant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pardoux-la-Rivière ou de Saint-Saud-Lacoussière. Afin de s'assurer la réciprocité, la famille du candidat sélectionné demeurant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Mélanie devra héberger gratuitement le candidat français.

Conditions salariales: Les salaires versés sont ceux en vigueur dans chaque pays en fonction du poste occupé.

Durée: Le poste proposé est d'une durée de 6 semaines comprises entre la fin juin et août.

Particularité: Détenir un permis de conduire valide.

Comité: Un comité de sélection sera formé afin de choisir un candidat mature et autonome.

Profil du candidat:

- Être de nationalité canadienne, résident de Sainte-Mélanie et être détenteur d'un passeport valide pour la durée du séjour;
- Être âgé entre 18 et 29 ans;
- Avoir le statut étudiant pour l'année scolaire en cours;
- Être disponible pour toute la durée du contrat;
- Ne jamais avoir participé au programme, ne jamais avoir occupé un emploi d'été en France et ne pas avoir obtenu à deux reprises un même permis de travail français en France.

Formalités à remplir:

- S'engager à occuper jusqu'à la fin, et de façon satisfaisante, le poste offert;
- Être membre ou devenir membre de l'Association Québec-France;
- Assumer les frais administratifs de l'Association Québec-France pour le traitement du dossier et adhésion à l'Association Québec-France.

Couverture maladie

En vertu des ententes franco-québécoises, les candidats québécois en France bénéficieront du régime français de Sécurité sociale pendant la durée de leur travail, tout comme les jeunes Français bénéficieront des services de la RAMQ au Québec.

Assurances complémentaires

Les frais de transport aérien (formule tout compris) comprennent une assurance obligatoire pour la durée du stage. Le candidat est responsable de contracter une assurance supplémentaire pour annulation de voyage, s'il le souhaite.

Inscription et aide-financière

Les personnes intéressées doivent se procurer le formulaire d'inscription. Votre formulaire doit être complété et retourné avant le 21 mars 2014. Vous devrez joindre au formulaire votre curriculum vitae et une lettre de motivation.

Une aide financière, d'un maximum de 1 000 \$ provenant du Comité de Jumelage et de la Municipalité de Sainte-Mélanie, est disponible pour le candidat qui sera sélectionné. Cette aide est octroyée au mérite par le Comité de sélection et sera destinée à défrayer le coût du billet d'avion.

Formulaire d'inscription disponible et information

Le formulaire d'inscription est disponible à l'Hôtel de Ville situé au 10, rue Louis-Charles-Panet ou auprès de Martin Alarie, technicien en loisirs auprès duquel vous pouvez obtenir de plus amples informations. Vous pouvez le contacter au 450 889-5871 poste 234 ou martin.alarie@sainte-melanie.ca.



MESSAGE DU COMITÉ DE JUMELAGE



Programme d'emploi intermunicipalités

Veux-tu vivre une expérience enrichissante ?



Tu pourrais:

- Participer à un échange culturel en France en travaillant;
- Avoir un bon salaire pendant 6 semaines.

Sans oublier que le billet d'avion est payée par la Municipalité et Comité de Jumelage.

Cependant, pour être éligible:

- Il faut avoir entre 18 et 29 ans;
- Être étudiant;
- Devenir membre du Comité de Jumelage;
- De plus, les parents doivent résider à Sainte-Mélanie.



Une telle expérience est une valeur ajoutée à ton C.V.

La date limite est le 21 mars 2014 et il faut contacter Martin Alarie, technicien en loisirs au 450 889-5871 poste 234.

PROGRAMME INTER-MUNICIPALITÉ 2013—TÉMOIGNAGES DES STAGIAIRES



STAGIAIRE QUÉBÉCOISE

On dit que le meilleur moyen de se connaître, c'est de voyager. Je n'aurais jamais mieux dit. Cet été à Saint-Saud-Lacoussière et à Saint-Pardoux-Larivière a été très formateur pour moi.

Être face à un nouvel environnement bordé de nouveaux paysages et de nouvelles têtes m'a reflété très clairement des traits de ma personnalité que je ne connaissais pas tout à fait. En dessous de ma confiance, j'avais très peur de partir toute seule, d'aller vivre chez une famille que je ne connaissais pas et fonctionner dans un pays duquel je ne savais presque rien. Mais j'ai découvert qu'à travers mes peurs, j'avais beaucoup de cran et une personnalité très attachante. Je l'ai vu et vécu à travers les gens chez qui je suis allée, qui m'ont d'une part accueillie comme un membre de leur famille et de leur commune, et d'autre part qui ont été pour moi *comme* une famille?

Plus haut, je dis que ce voyage a été formateur, mais c'est un terme un peu scolaire et gris pour décrire mon été. Sincèrement, cette expérience est un cadeau immense pour une jeune adulte comme moi, et je dis cadeau parce que c'est ainsi que je l'ai reçu. J'étais en gratitude cet été. Bien sûr, à certains moments, j'ai eu le mal du pays, ma famille et mes amis québécois me manquaient, les grands champs de la Dordogne me rendaient un peu mélancolique. Mais j'ai trouvé le moyen de bien m'occuper et de m'attarder à ce qui était autour de moi et qui en valait plus la peine que certains sentiments de solitude. Je peux dire que j'ai grandi pendant mon voyage et que j'ai appris à vivre avec plusieurs facettes de moi-même. Maintenant, j'ai le sentiment que la France est pour moi comme une seconde maison. J'y ai trouvé et y ai laissé une grande partie de mon cœur.

Noémie Dubé, Sainte Mélanie



STAGIAIRE FRANÇAISE

Mon voyage au Canada fut une très belle expérience.

Tout s'est très bien passé dans la famille tout comme dans le travail. J'ai finalement travaillé tout l'été au camp de jour de Sainte-Mélanie où j'étais animatrice.

Nous avons fait quelques sorties qui m'ont permis de visiter un peu les campagnes québécoises. Concernant Sainte-Mélanie, le parc des chutes est l'endroit qui m'a le plus marquée et que j'ai particulièrement apprécié.

J'ai également eu l'occasion de visiter Montréal à plusieurs reprises et d'assister entre autres au Festival de jazz. J'ai beaucoup aimé cette ville et l'ambiance qui y règne.

Je suis allée au Festival d'été de Québec et en ai profité pour visiter cette belle ville très animée pour l'occasion. Je suis aussi allée sur l'île d'Orléans où j'ai rencontré des producteurs locaux.

Pour finir, pendant mes vacances, je suis allée faire un tour aux États-Unis. J'ai visité New York, Boston et Cambridge. J'ai eu un petit choc en retrouvant mon université bordelaise après avoir vu celle d'Harvard, mais j'ai fini par m'y réhabituer...

Je garde de très bons souvenirs du Québec et j'espère pouvoir y retourner au plus vite... Je tiens très sincèrement à remercier tous ceux qui m'ont permis de faire ce voyage, je vous en suis très reconnaissante.

Anaïs Lousteau, Saint-Saud-Lacoussière



Nouveauté à la bibliothèque de Sainte-Mélanie

Tatie Jocelyne
raconte-moi une histoire

Ohé ! Ohé ! les enfants

*Venez partager l'imagination à travers les histoires et les bricolages.
 Aucun frais, aucune inscription mais beaucoup de plaisir.*



*À raison d'une fois par mois les vendredis de 18h30 à 19h30 :
 le 18 avril, le 16 mai et le 20 juin.*

Nouveauté à la bibliothèque de Sainte-Mélanie



Qué vous soyez de Sainte-Mélanie ou d'ailleurs, nous vous invitons dans une ambiance toute conviviale à une activité gratuite et libre d'inscription.

Une fois par mois, venez partager vos découvertes littéraires: auteur, histoire, style et sujet.

Rencontre les mardis, en alternance de jour et de soir :

- 1^{ière} rencontre le 22 avril à 18h30
- 2^{ième} rencontre le 20 mai à 19h00
- 3^{ième} rencontre à déterminer.

Nouveautés

- ⇒ Le Chardonneret - Tartt, Donna
- ⇒ L'appel du coucou - Galbraith, Robert
- ⇒ De peigne et de misère - Pellerin, Fred
- ⇒ Ce qui se passe au congrès reste au congrès - Dubois, Amélie
- ⇒ Les quatre grâces - Gaffney, Patricia
- ⇒ Le meilleur médicament c'est vous - Saldmann, Frédéric
- ⇒ Quand l'intuition trace la route - Henkel, Danièle
- ⇒ Les héritiers du fleuve, volume 1 et 2 - Tremblay-D'Essiambre, Louise

Heures d'ouverture:

Mercredi de 14 h à 20 h
 Dimanche de 9 h 30 à 12 h

**Prendre note que le poste
 téléphonique a été changé
 pour le 228.**



940, route Principale
 450 889-5871 poste **228**
 biblio111@reseaubibliocqim.qc.ca



Le comité « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale »
de Sainte-Mélanie vous invite à :

CONFÉRENCE Prévention des chutes

QUAND :

Mercredi 26 février
2014

HEURE :

9h00 à 12h00

LIEU :

Salle municipale de
Sainte-Mélanie
(10, Louis-Charles-Panet)

INSCRIPTIONS :

(450) 759-2237
Poste 28

Avant le 23 février
2014

GRATUIT !

SUJETS DE LA CONFÉRENCE :

- Trucs et astuces pour prévenir les chutes
- Les éléments à éviter dans la maison et à l'extérieur
- L'adaptation du domicile
- Programmes et services disponibles dans la région
- Rester actif : la clé de l'équilibre !
- Période de questions



La conférence
sera suivie
d'un dîner
offert
gratuitement



VIEILLIR EN DEMEURANT DANS SA COMMUNAUTÉ RURALE



ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

Nos activités régulières ont lieu le mardi après-midi à 13 h. Cartes, baseball-poche, jeux de société, bingo, annonces des événements à venir. De plus, le 3^e mardi du mois, l'activité est un bingo : admission 6 \$/personne. Bienvenue à tous !

ACTIVITÉS SPÉCIALES À VENIR:

Bingo du mois

Tous les premiers lundis du mois à compter du 3 mars, à 19 h 30. Admission 6 \$. Bienvenue à tous.



Pétanque intérieure

La pétanque intérieure se déroule les mercredis après-midis à 13 h 00.

Cabane à sucre

Dîner à la Cabane Alcide Parent, le mardi 11 mars. Prix du billet à venir. Disponibles auprès des membres du Conseil.

Scrabble

Cette activité a lieu le vendredi matin à 9 h 30. Apportez votre jeu. Pour renseignements, appeler au 450 889-4642.

Cours de danse en ligne

Ces cours ont lieu le mardi matin à 9 h 00. Cette activité est très populaire depuis plusieurs années et les membres y participent en grand nombre.

Assemblée générale annuelle

Notre assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 29 avril 2014, à 19 h 30. Nous vous attendons en grand nombre.

Nos activités régulières, cours et plusieurs de nos événements spéciaux ont lieu à la salle L'Oasis Joly située au 100, rue des Ormes à Sainte-Mélanie. Pour renseignements, communiquez avec Ginette au 450 889-2566 ou Johanne 450 889-7197.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DÉFENSES DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES



Vous êtes invités à participer à nos rencontres mensuelles qui ont lieu le 2^e lundi du mois au Centre des loisirs situé au 20, rue Ormes à Sainte-Mélanie.

Pour toutes informations sur les services offerts par l'Association ou pour connaître les sujets qui seront discutés lors de nos réunions, communiquez avec Cécile L. Pelletier, présidente au 450 883-6760.



CERCLE DE FERMILIÈRES

Nos ateliers ont lieu tous les mardis de 13 h à 16 h à la salle municipale située au 10, rue Louis-Charles-Panet. Les ateliers à venir:

- Pergamano
- Broderie SCHWALM
- Peinture sur soie
- Borderie roumaine
- etc.



Pour plus d'informations, contactez Jocelyne Forget au 450 800-1830 ou Diane Emard au 450 886-5836.

Nos assemblées mensuelles ont lieu tous les 3^e mercredis du mois. Les prochaines assemblées auront lieu les

19 février, 19 mars et 16 avril.

Bienvenue à toutes et nous vous souhaitons de Joyeuses Pâques !

Élyzabeth Arcand
Responsable des communications





Nouveau logo pour l'Entraide communautaire Sainte-Mélanie réalisé par des enfants de l'école primaire

L'entraide communautaire Sainte-Mélanie a organisé un concours de logo auprès des élèves de l'école primaire Sainte-Hélène afin de doter le groupe d'une nouvelle image. Le logo final est constitué des dessins reçus de 3 enfants : Lily-Maude Poulin, Marie-Soleil Joly et Ariane Belleville. Un prix spécial « coup de cœur » a été octroyé à Ophélie Gignac.

Le concours a permis à l'organisme de sensibiliser tous les élèves de l'école à la situation des familles vivant en contexte de pauvreté à Sainte-Mélanie ainsi qu'aux valeurs d'entraide et de solidarité entre concitoyens.

Nous tenons à remercier monsieur Pierre Desmarchais, graphiste, qui a généreusement offert son temps pour produire le logo final et monsieur Joël St-Pierre, administrateur de l'organisme et enseignant à l'école qui a organisé l'ensemble du concours.



De gauche à droite: Ariane Belleville, Marie-Soleil Joly, Lily-Maude Poulin

Devant: Ophélie Gignac

À l'arrière: Joël St-Pierre, administrateur à l'organisme Entraide communautaire Sainte-Mélanie et enseignant à l'école primaire Ste-Hélène

LANCEMENT DE L'AUTOBIOGRAPHIE DE LOUIS GRYPINICH



« J'ouvre le livre de ma vie à l'âge de 90 ans »

le 16 février à 14 h

À l'école Les Mélèzes

393, rue de Lanaudière à Joliette

Ancien directeur général de Saint-Charles-Borromée, Louis Grypinich lance son autobiographie à l'âge de 91 ans. Il aborde dans son ouvrage des histoires inédites, il parle de ses amours, de son mariage, de ses enfants, de ses voyages à Rome, Australie et en Angleterre et de la place qu'occupe la musique dans sa vie. Il nous fait part des 25 années qu'il a consacrées dans la politique municipale, débutant en 1964 au poste de directeur général à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée pour occuper par la suite le poste de premier directeur général de la MRC de Joliette.

Lors du lancement, il y aura une séance de dédicace et la violoniste, Annie Parent, ainsi que la fille de monsieur Grypinich et pianiste, Louise Grypinich, créeront une ambiance musicale.

Vous pouvez vous référer à l'article de Mélissa Blouin paru dans le journal L'Action le 6 février dernier <http://www.laction.com/Culture/2014-02-06/article-3605727/La-vie-de-Louis-Grypinich/1>



SEMAINE DE RELÂCHE

Du 3 au 7 mars
De 8 h à 17 h

Lundi 3 mars: Animation Sainte-Mélanie
Mardi 4 mars: Arbraska à Rawdon
Mercredi 5 mars: Ski au Mont Gabriel
Jeudi 6 mars: Glissade Saint-Jean-de-Matha
Vendredi 7 mars: Animation Sainte-Mélanie

Les parents peuvent participer aux sorties. Tout ça pour 75 \$ ou 95 \$ avec location de ski. Il est aussi possible de s'inscrire à la journée. Date limite pour s'inscrire le jeudi 20 février. Places limitées !

BILLETS DE SKI À VAL ST-CÔME

21 \$ billet de jour - 8h30 à 17 h

Nombre de billets limités !

Pour inscription ou information, communiquez avec Martin Alarie au 450 889-5871 poste 234.

VOYAGES

SAMEDI 29 MARS

Country Québec - Vous pourrez danser avec les invités

DU 23 JUIN AU 8 JUILLET

Croisière en mer Baltique



LES IDOLES

SAMEDI 3 MAI

Les Idoles

DIMANCHE 3 AOÛT

Elvis Expérience—à confirmer

SAMEDI 9 AOÛT

La Cité de l'Énergie et Spectacle—Amos Daragon

AMOS
DARAGON
la première aventure

SAMEDI 31 MAI

Musée Grévin et Jardin botanique Montréal



LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE

Croisière avec Michel Louvain

Pour infos: Cécile L. Pelletier au 450 883-6760



Mélanéige 2014

15 février

Tous les citoyens de Sainte-Mélanie sont invités à venir célébrer l'hiver au Centre des loisirs (20, rue des Ormes). Plusieurs activités vous permettront de profiter des joies de l'hiver. Venez vous amuser en famille !

Samedi 15 février



- | | |
|---------|-----------------------------------------------------------------|
| 11 h | Parachute des neiges en famille |
| 12 h | Dîner aux hot-dogs et chocolat chaud (gratuit) |
| 13 h | Construction d'un fort en neige et bataille de balles de mousse |
| 14 h | Ballon balai en famille |
| 15 h | Tire sur neige |
| 15 h 30 | Préparation du bain de neige |
| 16 h | Sauna et bain de neige |
| 17 h | Souper aux saucisses sur bâton (\$) |
| 17 h 30 | Guimauves |
| 18 h | Danse en ligne sur neige |
| 19 h | Feu d'artifice |



(Permis de vente d'alcool sur place)

Nous avons toujours besoin de bénévoles pour nous donner un coup de main.

Pour information: Martin Alarie 450 889-5871 poste 234



AIDE-MÉMOIRE



Municipalité de Sainte-Mélanie

10, rue Louis-Charles-Panet
 Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0
 Téléphone : 450 889-5871 Télécopieur : 450 889-4527
 Adresses électroniques : info@sainte-melanie.ca loisirs@sainte-melanie.ca
 Site Internet : www.sainte-melanie.ca
 Pour toute urgence en dehors des heures de bureau : 450 803-0825

Du lundi au vendredi
 de 9h à midi et de 13h à 17h
 (fermé les jours fériés)
 (horaire d'été : fermé vendredi pm)

Le personnel de l'administration 450 889-5871

Directeur général et secrétaire-trésorier	Claude Gagné	poste 222	cgagne@sainte-melanie.ca
Secrétaire-trésorière adjointe	Martine Malo	poste 223	martine.malo@sainte-melanie.ca
Technicien-comptable	Jean-Luc Pelletier	poste 232	jlpelletier@sainte-melanie.ca
Secrétaire-réceptionniste	Françine Chaput	poste 221	francine.chaput@sainte-melanie.ca
Inspectrice en bâtiment et en environnement	Julie Chabannel	poste 224	j.chabannel@sainte-melanie.ca
Technicien en loisirs	Martin Alarie	poste 234	martin.alarie@sainte-melanie.ca
Inspecteur municipal, voirie et réseaux publics	Alain Lajeunesse	poste 236	alain.lajeunesse@sainte-melanie.ca
Inspecteur municipal adjoint	Gabriel Charette		
Journalier	Marcellin Beauséjour		

Les membres du conseil

Maire et conseiller de la MRC de Joliette	Marcel Loyer	450 889-5871 p. 225
Hygiène du milieu	Daniel Gravel	(district numéro 1) 450 889-2327
Loisirs	Martin Chaput	(district numéro 2) 450 889-1231
Comité de Jumelage, culture	Françoise Boudrias	(district numéro 3) 450 759-2497
Administration générale, sécurité publique, transport adapté	Yves Blanc	(district numéro 4) 450 889-1315
Communautaire, famille, aînés, Parc Régional des chutes	Marie-France Bouchard	(district numéro 5) 450 883-6099
Transport, urbanisme et développement	Michel Lambert	(district numéro 6) 450 889-4309

Salles municipales (pour location : 450 889-5871 poste 234)

Centre des Loisirs et patinoire	889-5871 poste 235 (20, rue des Ormes)
Salle municipale	889-5871 poste 229 (10, rue Louis-Charles-Panet)

Associations et organismes

Club de l'Amitié «Fadoq» Ste-Mélanie	Jean-Luc Lapierre 450 889-2019 / Salle Oasis Joly : 450 889-4642 (100 des Ormes)
A.Q.D.R.	Cécile L. Pelletier 450 883-6760 / Transport médical : Yolande Dumais 889-7809
Cercle de Fermières	Jocelyne Forget 1 450 800-1830 / Local : 450 889-5871 poste 230
Club de marche	Martin Alarie 450 889-5871 poste 234
Comité de Jumelage de Sainte-Mélanie	Serge Lambert 450 889-2101 www.jumelagesainte-melanie.org
Comité loisirs de Sainte-Mélanie	Martin Alarie 450 889-5871 poste 234 www.loisirs-ste-melanie.org
Conseil d'établissement de l'École Ste-Hélène	Annie Beauséjour 450 889-8795
Entraide communautaire	450 889-5871 poste 227 (Voir à laisser vos coordonnées sur la boîte vocale)
Fabrique paroissiale	Michelle Nadeau 889-5751/889-2931 télécopieur
Passe-Partout	Geneviève Didier Beauchemin 450 758-3500 poste 28510
Soccer	Martin Lépine 450 889-2342

Contacts et numéros utiles

Urgence (Ambulance, feu, police)	911 (événements qui mettent en danger la vie et la santé du citoyen)
Bibliothèque Louise-Amélie-Panet	450 889-5871 poste 228 / biblio111@reseaubibliocqlm.qc.ca (940, route Principale) Dimanche : 9h30 à 12h/mercredi : 14h à 20h
Bureau de poste	450 889-4411 (861, route Principale) De 8h30 à 12h et de 14h à 17h45
Caisse populaire Desjardins de Kildare	Centre de services de Sainte-Mélanie 450 752-0602
Commission scolaire des Samares	450 758-3500/ www.cssamares.qc.ca (4671, Principale à Saint-Félix-de-Valois)
EBI Environnement	450 836-7031/1-800-781-8111 poste 221 (Vente de bacs roulants) 450 759-9007 Informations sur les matières recyclables/ www.groupe-ebi.com
École Ste-Hélène	450 758-3696 (100, rue de L'Église)
Inspecteur Canin	450 756-4791 (678, rue Visitation à St-Charles-Borromée)
Ministère du Transport	450 759-5661/1-888-355-0511 Conditions routières
MRC de Joliette	450 759-2237/ info@mrcjoliette.qc.ca / www.mrcjoliette.qc.ca
Parc de récupération (Nord-Ben)	450-759-9007/1481, Raoul-Charette à Joliette (localisé dans le parc industriel) De 9h à 16h30 : Du 1 ^{er} avril au 31 octobre (lundi au samedi) et du 1 ^{er} novembre au 31 mars (vendredi et samedi)
Presbytère	450 889-5751 (910, route Principale)
Régie intermunicipale du parc régional	450 883-6060/ parcdeschutes@bellinet.ca / www.parcdeschutes.com
Service de prévention des incendies de St-Charles-Borromée	450 759-4415 jour/450 755-4222 soir et fin de semaine (Autorisation de brûlage)
Sûreté du Québec	Accès direct au service policier : 310-4141. Si vous utilisez un cellulaire, composez *4141 Renseignements administratifs : 450 759-5222 du lundi au vendredi entre 8h et 17h Poste de la MRC de Joliette : 733, rue Richard à Joliette